Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502115-20251222-D202511111-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	15
Présents	10
Absents	5
Exclus	0
Votants	14

Date de la convocation : 3/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2025/11/111

Séance du 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, Marie-Françoise CHEVILLON, Renée FILATRE, Lydie JAMIN, Françoise GUERIN, Aurélie ROUAULT et Messieurs Alain LEFEUVRE, Patrick HAUPAS, Aurélien ROLLAND, Didier GUERIN, Stéphane DANION, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur David HENTZIEN, Monsieur Julien DESSA, Madame Fabienne SAVATIER, Monsieur Philippe BARGAIN et Monsieur Claudie PIEL.

Était absente :

Ayant donné pouvoir : Monsieur David HENTZIEN à Didier GUERIN, Monsieur Julien DESSA à Lydie JAMIN, Monsieur Philippe BARGAIN à Aurélien ROLLAND et Monsieur Claude PIEL à Alain LEFEUVRE

DELIBERATION 2025/11/111 : PROPOS LIMINAIRES- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBBRE 2025.

Rapporteur : Alain LEFEUVRE ;

CONTEXTE : *L'approbation par le conseil municipal du procès-verbal de la séance précédente est obligation légale.*

Vu l'article L2121-29 du CGCT ;

Vu le procès-verbal du 25 novembre 2025 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance doit être adopté par le conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2025.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

MAIRIE de PAIMPONT 35 Ille-et-Vil

Le Secrétaire de séance,
Stéphane DANION